

Cueillette de gros rebuts



Le soir précédant la cueillette de votre secteur (voir votre calendrier), vous devez déposer vos objets monstres en bordure de la route à l'écart des autres ordures. Il est de votre responsabilité de respecter cette période. Les objets monstres déposés en retard ne seront pas ramassés si la cueillette a déjà été réalisée dans le secteur.

Veillez ne pas déposer les objets dans une remorque, car ceux-ci ne seront pas ramassés. Un objet monstre ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lb), et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube, à l'exception des électroménagers qui sont tous admissibles à la collecte.

La cueillette aura lieu tout au long de la journée.

Objets admissibles :

- Ameublement : meubles, divans, tables, chaises, matelas, etc.;
- Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en une longueur maximale de 1.2 mètre (4 pieds), morceaux de tourbe et pierre dans un récipient non récupérable d'un maximum de 25 kg (55 lb), poches de feuilles;
- Matériaux ferreux : appareils ménagers, tables et chaises de métal, bouts de fer, fournaies, réservoirs à eau, matériels électroniques, etc.

Objets non admissibles :

- Les pneus usés d'automobiles et de camions (avec ou sans jantes);
- Les débris de construction;
- Les bombones de propane.

Pour les objets non admissibles, n'hésitez pas à aller les porter à l'Écocentre de Beauceville situé au 184, 181^e Rue (Parc industriel), pour information 418 774-5275.

Collecte de gros
rebut sector SUD



Collecte de gros
rebut sector NORD

